

## **PRÉSENTATION DU BUDGET 2022**

Séance extraordinaire du 16 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la municipalité de Saint-David pour l'exercice financier 2022.

Nos défis de la prochaine année sont de maintenir le niveau de la taxe foncière au plus bas taux possible malgré des obligations de plus en plus grandissantes, dispenser des services municipaux de qualité au meilleur coût possible, travailler avec les divers intervenants afin de maintenir les services de proximité présents sur le territoire, notamment le dépanneur et l'église, poursuivre les démarches visant à rendre le Centre récréatif opérationnel tout au long de l'année et poursuivre les interventions d'entretien pour maintenir le réseau routier municipal et les bâtiments municipaux en bon état malgré des moyens financiers restreints.

Plusieurs actions figurent à l'agenda du Conseil pour l'année 2022 :

- Ajout d'un équipement de réfrigération au Centre récréatif afin d'assurer la pérennité de cette infrastructure de loisir;
- Poursuite des démarches visant à doter le Centre récréatif d'un système de gicleurs automatiques pour permettre la tenue de diverses activités autres que sportives;
- Amélioration du terrain de soccer par l'ajout de lignes permanentes;
- Amélioration de la sécurité à proximité de l'école par l'installation d'un dos-d'âne;
- Ajout de signalisation aux abords du périmètre d'urbanisation afin de sensibiliser les usagers de la route et d'accroître la sécurité pour les enfants;

- Maintien du budget participatif pour les citoyens et implantation d'un budget participatif pour les adolescents;
- Mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;
- Mise en place d'un programme visant la fourniture de barils pour la récupération de l'eau de pluie.

Le budget équilibré déposé ce soir, au montant de 2 702 581 \$, affiche une légère baisse de 2,59% par rapport à celui de l'année précédente, ce qui a permis de réduire le taux de la taxe foncière générale de 0,0155 \$ pour 2022. Une appropriation d'une partie du surplus de l'exercice financier 2021 ainsi que l'utilisation de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 ont permis ce résultat.

Les revenus de la taxe foncière générale et de la taxe foncière applicable aux immeubles agricoles représentent 48,60% des revenus prévus. Les autres taxes sur la valeur foncière qui correspondent aux trois règlements d'emprunt en vigueur ainsi qu'aux réserves financières pour la voirie et une partie de celle pour l'assainissement des eaux usées sont au montant de 300 266 \$. Les taxes sur une autre base représentent 11,32% des revenus et regroupe les taxes pour l'eau, les matières résiduelles et l'assainissement des eaux usées du secteur desservi. Les paiements tenant lieu de taxes concernent l'école primaire et sont estimés à 5 000 \$. Les revenus liés aux services rendus, aux amendes, à l'imposition des droits et aux intérêts comptent pour 8,34% des revenus. Les investissements et les transferts sont au montant de 552 512 \$ et correspondent aux aides financières versées par les gouvernements.

L'administration générale qui regroupe notamment les dépenses reliées au Conseil municipal et à la cour municipale, les salaires de l'administration et les contributions d'employeur s'y rattachant, les services professionnels, les assurances rattachées à l'administration ainsi que les frais des services publics et d'entretien pour l'hôtel de ville et l'édifice municipal représentent près de 27,10 % des dépenses annuelles.

La sécurité publique qui inclut la contribution à la Sûreté du Québec, les dépenses reliées au Service de sécurité incendie ainsi que les services de la SPA de Drummond sont au montant de 290 580 \$ et représentent 12,91%.

Les dépenses prévues pour la voirie se chiffrent à 530 231 \$, elles incluent les salaires, les contributions d'employeur, les services professionnels, l'entretien des véhicules et du garage municipal, la location d'outillage et de services pour l'entretien des infrastructures routières, l'enlèvement de la neige, l'éclairage de rues, ainsi que la contribution pour le transport adapté et collectif rural et comptent pour 23,56%.

L'hygiène du milieu regroupe les dépenses reliées au service d'aqueduc, au service d'assainissement des eaux usées et aux matières résiduelles, elles représentent 13,25 % des dépenses et sont au montant de 298 109 \$.

La contribution à l'OH Pierre-De Saurel, les dépenses reliées à l'entretien de la partie du Centre récréatif occupée par l'installation Le Cheval Marin se retrouvent dans la section Santé et Bien-être du budget et sont établies à 8 328 \$.

Les dépenses reliées à l'aménagement, l'urbanisme et le zonage ainsi qu'à la promotion du développement économique représentent 4,74% des déboursés prévus.

La section Loisir et Culture affiche 15,20% des dépenses et regroupe le salaire du responsable des infrastructures de loisir, celui de la coordonnatrice en loisir, du personnel lié au Centre récréatif ainsi que les contributions d'employeur, le coût des services publics, des assurances et de l'entretien pour le Centre récréatif; l'ensemble des coûts en lien avec la bibliothèque municipale y figurent également.

Les frais de financement s'établissent à 2,88% des dépenses, les immobilisations à même les revenus sont au montant de 158 600 \$. Le remboursement de la dette à long terme pour les trois règlements d'emprunt en vigueur est au montant de 349 050 \$ et celui prévu pour le remboursement du fonds de roulement est au montant de 23 500 \$. Les affectations prévues

au budget 2022 sont composées d'une partie du surplus de l'exercice financier 2021 au montant de 235 000 \$. Les montants perçus pour les réverses financières font aussi partie des affectations.

Le budget 2022 est bien sûr équilibré puisque les revenus au montant de 2 702 581 \$ sont égaux aux dépenses de fonctionnement, de financement, des immobilisations et de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

La rémunération les charges sociales sont au montant de 734 016 \$ et compte pour 27,16% du budget; une partie de ces dépenses est remboursée en vertu d'une entente de service. Les biens et services sont au montant de 841 117 \$ et se détaillent ainsi : transport et communications 39 930 \$, services professionnels, techniques et autres 344 459 \$, location, entretien et réparation 314 098 \$, biens non durables et durables 142 630 \$. Quant aux frais de financement, ils sont au montant de 64 717 \$.

Les contributions à des organismes sont au montant de 610 581 \$, ce qui représente environ 22,6% des dépenses. Il inclut la contribution pour les services de la Sûreté du Québec de 144 339 \$, la quote-part de la MRC de Pierre-De Saurel au montant de 215 366 \$ pour la gestion et son service de la dette, le réseau de fibres optiques, le transport adapté et collectif rural, le développement économique et touristique, l'évaluation foncière, les interventions à caractère supralocal et la gestion des matières résiduelles. Un montant de 171 319 \$ est aussi prévu pour la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. La dépense pour la cour municipale de la Ville de Sorel-Tracy est estimée à 250 \$, celle des organismes municipaux est au montant de 69 557 \$, celle de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel est estimée à 6 500 \$ et les dons sont au montant de 3 250 \$.

La majorité des taux de taxes et des tarifications sont à la baisse exception faite de ceux reliés au service d'assainissement des eaux usées et d'aqueduc. La tarification reliée aux matières résiduelles a cependant connu une hausse importante de 45,78 %. L'adjudication d'un nouveau contrat et l'épuisement de la réserve financière constituée par la MRC de Pierre-De Saurel pour ce service expliquent cette forte hausse.

Le compte de taxes basé sur l'évaluation moyenne d'une résidence inscrite au rôle d'évaluation située à l'intérieur du périmètre urbain, qui est passée de 147 733 \$ en 2021 à 163 809 \$ en 2022, soit une augmentation de 10,88%, passera de 2 009,21 \$ à 2 138,86 \$. Si on ne tient pas compte de l'augmentation importante pour les matières résiduelles, l'augmentation des taxes est de 3,84%.

Le compte de taxe basé sur l'évaluation d'une exploitation agricole avec résidence passera de 1 559,97 \$ à 1 721,75 \$ pour une évaluation de 441 700 \$, qui était de 413 900 \$ en 2021. Le compte de taxe basé sur l'évaluation d'une exploitation agricole sans résidence d'une évaluation de 829 300 \$ passera de 827,63 \$ à 793,47 \$.

La loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI) avec les prévisions budgétaires de l'année. Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les services municipaux ainsi que leur mode de financement. Compte tenu de la nature de cet outil de planification, il est important de noter que les projets, ainsi inscrits au PTI, peuvent être abandonnés au cours de l'année comme il peut s'ajouter de nouveaux projets.

Plusieurs immobilisations figurent au budget 2022, notamment l'ajout d'un équipement de réfrigération au Centre récréatif au coût estimé de 115 000 \$, l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 17 500 \$, l'acquisition d'un tracteur à gazon pour les emplacements municipaux au coût estimé de 14 000 \$ ainsi que des lignes permanentes pour le terrain de soccer, l'installation d'un système d'alarme au garage municipal et de caméras à la caserne et la confection d'une dalle de béton dans une partie du Centre récréatif. Les immobilisations prévues pour 2023 concernent une amélioration des infrastructures routières, l'aménagement du Parc Jonathan-Würtele et l'installation d'un système de gicleurs automatiques au Centre récréatif. Pour 2024, l'acquisition d'un camion pour le Service de sécurité incendie est inscrit au programme triennal d'immobilisations.

Espérant que ces informations vous permettent de mieux saisir la situation financière de la municipalité. Je termine en remerciant les membres du Conseil municipal ainsi que tous les employés municipaux qui ont contribué à l'élaboration du budget pour l'année 2022.

Richard Potvin, maire